

IETS

Institut d'Enseignement Technique Secondaire

Matricule école 52 082 074 39 Numéro fase 923

Boulevard Roullier 1

6000 CHARLEROI



PROJET D'ECOLE

Date de modification : juin 2021

Date de présentation au Conseil de Participation : 10 novembre 2021

Notre établissement c'est :

➤ **Notre passé**

C'est en 1850 que naît l'idée de la constitution d'une école de porions et contremaîtres, unique dans notre paysage minier.

En 1903 est créée l'Ecole Industrielle, ancêtre de notre établissement, dans les locaux de la ville de Charleroi. Celle-ci déménagera sur le site actuel en 1908 et l'Université du Travail sera inaugurée en 1911. Dès 1913, trois écoles sont opérationnelles : l'Ecole Industrielle Supérieure, l'Ecole Professionnelle du jour, l'Ecole Professionnelle du soir et du dimanche en boulangerie, en imprimerie et en plomberie-zinguerie.

L'Ecole Technique Secondaire, notre actuel IETS, est créée en 1951 et elle déménagera en 1981 dans notre bâtiment.

L'Ecole Technique Commerciale et les sections supérieures Chimie et Construction civile seront ouvertes en 1967.

L'IETS propose aujourd'hui des formations dans les secteurs Industrie, Sciences Appliquées, Hôtellerie, Informatique et Construction.

➤ **Notre situation**

- Au nord de Charleroi
- A la sortie de l'autoroute A54
- Rond-point du Marsupilami (Square Jules Hiernaux)
- Desservi par les TEC (Station de métro à proximité et gare de bus à moins d'un kilomètre)

➤ **Pourquoi un projet d'école ?**

Le projet d'école s'inscrit dans les directives du décret du 3 mai 2019 du Ministère de l'Education de la Communauté Française portant le livre I du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Il tient compte du projet éducatif de la Province de Hainaut, du projet pédagogique de la Province de Hainaut, du règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement de la Province de Hainaut et du règlement des études des établissements d'enseignement ordinaire de plein exercice de la Province de Hainaut.

➤ **Objectifs recherchés**

1. Eduquer à la citoyenneté
2. Développer l'aspect relationnel
3. S'ouvrir au monde professionnel
4. Favoriser l'interdisciplinarité
5. S'ouvrir au monde
6. Valoriser l'image de soi et de l'école, l'effort et la réussite
7. Eduquer à la santé
8. Frais scolaire

Tous ces objectifs peuvent se décliner selon les axes suivants : pédagogique, socio-économique et relationnel.

➤ **Infrastructure**

L'IETS est actuellement en pleine mutation. Ses infrastructures vont être rapidement intégrées dans la Cité des Métiers. Mais ce processus se déroulera en plusieurs étapes conditionnées par le rythme des travaux.

Un internat est disponible en partenariat avec le CECS « La Garenne », il se situe à +/- 1 km de l'IETS.

➤ **Equipement numérique**

Les travaux actuels empêchent actuellement la mise en place d'un réseau internet et du Wifi sur l'ensemble de l'école. Néanmoins, ces réseaux devraient être opérationnels dès que les déménagements de l'école vers ses nouveaux locaux seront achevés. Ce qui devrait nous permettre d'envisager un enseignement modernisé par les nouvelles technologies.

Néanmoins, nous possédons d'ores et déjà une dizaine de tableaux blancs interactifs (TBI) et 4 salles informatiques mises à la disposition des professeurs à la demande.

Crise du Covid oblige, notre école s'est également tournée vers les plateformes numériques qui permettent les cours en « distanciel ». Teams a ainsi permis de garder un lien scolaire favorable lors des confinements et lors des périodes de cours en hybridation. Cet outil sera conservé,

notamment pour développer des apprentissages ou des remédiations plus personnalisés ou pour faciliter la communication entre professeurs et élèves.

Nous « numérisons » aussi d'autres aspects de la vie scolaire. Dès septembre 2021, le relevé des présences sera effectué sur une plateforme numérique. Ceci autorisera une réaction plus rapide aux absences des élèves.

Cette même plateforme permettra, à distance, l'encodage des points des bulletins. Bulletins adaptés aux divers types d'enseignement de l'IETS ; la CPU notamment.

➤ Offres d'enseignement

Outre les deux années du premier degré commun secondaire et du premier degré différencié, l'IETS propose 2 filières d'enseignement du qualifiant :

- la filière technique de qualification qui mène aux diplômes de technicien électricien automaticien, de mécanicien automaticien, de technicien en informatique, de technicien chimiste, de technicien polyvalent automobile et de technicien en usinage. Ces deux dernières spécialisations étant organisées suivant la certification par unité d'acquis d'apprentissage (CPU) ;
- la filière professionnelle diplôme des boulangers-pâtisseries, des assistants de maintenance PC-réseaux, des conducteurs d'autocar, des carrossiers, des métalliers soudeurs, des mécaniciens d'entretien automobile, des installateurs électriciens, des maçons et de monteurs en sanitaire et chauffage. Ces quatre dernières spécialisations étant organisées suivant la certification par unités (CPU). La plupart de ces sections mènent également à une 7^{ème} année de spécialisation.

En plus de son enseignement de plein exercice, l'IETS propose des formations en alternance où les apprentissages sont partagés entre l'école et l'entreprise. Son CEFA (Centre Educatif de Formation en Alternance) situé à Farciennes organise les formations d'auxiliaire de bâtiment, d'aide-électricien(ne), d'aide-mécanicien-garagiste, de métallier(ère)-soudeur (euse), d'ouvrier(ère) plafonneur (euse), de palefrenier (ère), de monteur(euse) placeur(euse) d'éléments menuisés et d'auxiliaire de magasin en article 45.

En article 49, filière qui permet d'obtenir un CESS et un certificat de qualification (comme dans l'enseignement de plein exercice), les filières suivantes sont proposées : vendeur(euse), maçon(ne) et mécanicien(ne) d'entretien. Ces deux dernières sections étant organisées sous le régime de la CPU. Cet enseignement s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans.

Le premier contact de l'élève avec le CEFA se fait via l'accompagnateur de section qui réalise son inscription. L'accompagnateur soutiendra le jeune dans son parcours scolaire et professionnel.

Si l'élève n'intègre pas immédiatement le milieu professionnel (via un contrat d'alternance), il devra participer au groupe de complémentarité. Ce groupe lui permettra d'acquérir temporairement les compétences non vues en entreprise.

L'inscription au CEFA se fait toute l'année.

L'élève est tenu de suivre la formation générale ainsi que son option de base groupée afin d'obtenir sa qualification à la fin de son cursus.

La prise en charge des aspects psychosociaux de nos élèves est une de nos préoccupations majeures.

Nous restons également forts attentifs aux problématiques de décrochage scolaire de nos élèves en les soutenant, les motivant dans leurs démarches de recherche de contrat, de suivi des cours,...

Nous veillons à apporter aux jeunes les aptitudes requises en matière de savoir, savoir-être et savoir-faire afin de favoriser leur insertion dans le milieu professionnel.

Nous entretenons également avec les parents un contact étroit concernant le suivi scolaire du jeune.

Grâce à la situation géographique de nos implantations, nous sommes très attentifs à maintenir un lien de proximité avec le lieu de résidence de nos élèves.

➤ **Evaluations**

1^{er} Degré

Au cours de l'année scolaire, les élèves du 1^{er} degré reçoivent 3 bulletins qui les renseignent sur leurs progrès et difficultés rencontrées.

Au terme de la première année commune, aucun examen n'est organisé, car nous privilégions l'évaluation continue qui les préparera à l'évaluation externe certificative et leur permettra d'obtenir leur CE1D (Certificat d'Etude du 1^{er} Degré) en fin de 2^{ème} année commune.

Les élèves qui fréquentent le 1^{er} degré différencié sont eux préparés à présenter le CEB (Certificat d'Etude de Base) à chaque fin d'année scolaire.

2^{ème} et 3^{ème} Degrés

Notre école dispense deux types d'enseignements qualifiant dont la philosophie d'évaluation est différente.

Le premier enseignement, classique, prévoit trois bulletins au cours de l'année. A Noël, à Pâques et en juin.

En ce qui concerne les cours généraux (français, mathématiques, langues, formation scientifique...), des évaluations sommatives sont prévues à la fin de ces trois périodes de l'année. Néanmoins, la cotation du bulletin est calculée en fonction d'une pondération qui accorde 60% des points à ces évaluations sommatives et 40 % des points au travail journalier de l'élève.

Projet d'Ecole

Pour les cours techniques et pratiques (OBG – Option de Base Groupée), des évaluations appelées EAC (Ensemble Articulé de compétences) sont organisées au terme de ces trois mêmes périodes. Pour l'élève, il s'agira alors de satisfaire à des épreuves qui mêleront les compétences acquises dans toutes les spécialités enseignées de son futur métier. Deux journées par période sont fixées au calendrier scolaire pour permettre l'élaboration d'outils d'évaluation les plus pertinents possibles et pour permettre à l'élève de disposer d'assez de temps pour faire la preuve de ses aptitudes à répondre à certains nombres de demandes de son futur métier.

Pour accéder à la délibération de juin et à la réussite, l'élève devra, impérativement, avoir réussi les 3 EAC programmés. Cependant, conscients de l'importance de l'aspect technique et pratique de l'enseignement qualifiant, nous prévoyons des remédiations immédiates pour les élèves qui échoueraient à l'un de ces EAC. En juin, cette remédiation est également organisée rapidement afin que les chances de l'élève ne soient pas réduites par deux mois de vacances sans accès à l'atelier. Autrement dit, la deuxième session des EAC se tient aussi en juin, avant les délibérations. En conséquence, la deuxième session d'examens, en septembre, ne concernera plus que les cours généraux auxquels l'élève n'a pas satisfait.

Le deuxième enseignement adopte la Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU) dès la 4^{ème} année du secondaire qualifiant.

Cette philosophie consacre une certification des savoirs, savoir-faire et aptitudes professionnels par unités que l'on appelle les UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage). Autrement dit, en théorie, l'élève est tenu de valider toutes les unités d'apprentissage qui lui sont proposées au cours de son année scolaire. Ce système des UAA est prévu tant aux cours généraux qu'aux cours de l'Option de Base Groupée.

Sans dénaturer cette nouvelle philosophie, l'IETS a quelque peu adapté la comptabilité de ces évaluations. Ainsi, en ce qui concerne les cours généraux, et afin de valoriser le travail journalier de l'élève, l'obtention d'une UAA n'est pas restreinte à la réussite de l'épreuve finale située en fin de séquence d'apprentissage. En effet, cette réussite est attribuée en respectant la pondération qui accorde 60% des points à l'épreuve finale et 40 % des points au travail journalier.

Dans les cours techniques et pratiques, des épreuves de qualification sont également proposées à chaque fin de séquence d'apprentissage. C'est à ce moment que les UAA sont validées. En d'autres termes, un élève obtiendra son certificat de qualification au terme de son parcours scolaire lorsqu'il aura validé toutes les UAA prévues au programme.

La CPU ne se conçoit pas sans remédiation. Que ce soit pour les cours généraux ou pour les cours techniques et pratiques, des cours de remédiation sont organisés rapidement pour permettre aux élèves, en difficulté dans l'une ou l'autre UAA, de revoir la matière et de présenter une nouvelle fois l'épreuve finale de fin de séquence d'apprentissage.

En CPU, il n'est donc plus question de représenter en septembre, en 2^{ème} session, d'épreuve qui concerne l'Option de Base Groupée. Si des UAA ne sont pas validées malgré la remédiation, elles devront être représentées dans l'année supérieure. Néanmoins, il est possible de représenter, en septembre, des UAA des cours généraux afin d'alléger la charge de travail des étudiants dans l'année supérieure.

Cette organisation du cursus scolaire doit permettre d'éviter le redoublement. Cependant, si en fin de 4^{ème} un élève présentait un nombre trop élevé d'UAA non-validées, l'école l'orienterait vers une C2D, une année complémentaire avec un programme de soutien spécifique où il lui serait loisible de combler ces lacunes. Par ailleurs, si, à l'analyse de ses résultats et de ses motivations, l'ensemble de l'équipe pédagogique estimait qu'un élève n'a pas choisi la bonne orientation, elle peut lui proposer un AREO, à savoir, une réorientation dès le mois de janvier de cette 4^{ème} année. L'équipe pédagogique s'engage alors à aider l'étudiant dans la recherche d'une section qui correspondrait mieux à ses attentes et à ses capacités.

Enfin, au terme de la 6^{ème} année, un élève qui n'aurait pas réussi à valider toutes les UAA du programme (que ce soit dans l'OBG ou dans les cours généraux) devra s'inscrire dans une année complémentaire appelée C3D où avec un programme individualisé il pourra obtenir toutes ses certifications et ce sans nécessairement attendre la fin de l'année scolaire.

➤ **Transition primaire - secondaire**

L'IETS a mis en place toute une série de mesures pour favoriser la bonne intégration et le bien-être des élèves du 1^{er} degré.

- Chaque année, une visite de l'école est proposée aux élèves en fin de cycle primaire.
- En septembre, les nouveaux élèves sont les premiers à rentrer et sont accueillis par les membres de l'équipe pédagogique.
- Une équipe éducative leur est presque exclusivement consacrée.
- Les récréations se déroulent dans un espace séparé des autres degrés.
- En plus des heures de remédiation en français et mathématiques, 2 heures de coaching scolaire hebdomadaires sont planifiées afin de venir en aide aux élèves en difficulté méthodologique.
- Une attention toute particulière est accordée aux élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables ou en intégration. Un protocole d'intégration spécifique est rédigé pour chacun d'entre eux. Protocole suivi par l'équipe éducative et modifié, au rythme des progrès réalisés par l'élève, au cours de réunions impliquant tous les acteurs de l'école (direction, équipe éducative, CPMS). Tous ces élèves seront également aidés par un PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage).
- Pour les élèves qui, au terme des deux premières années communes n'auraient pas obtenu leur CE1D, une année supplémentaire est organisée. A l'aide d'un PIA, les enseignants s'attacheront à remédier aux lacunes de ces élèves et les prépareront à la réussite de ce CE1D.
- Les élèves n'ayant pas obtenu leur CEB, sont accueillis en 1^{ère} différenciée. Là aussi, à l'aide d'un PIA, l'objectif sera de les préparer à réussir leur Certificat d'Etudes de Base. En cas d'échec, une deuxième différenciée sera proposée avec le même objectif.

- D'autre part, à la demande des parents ou des professeurs, un PIA peut être proposé aux élèves présentant des difficultés en 1^{ère} et 2^{ème} commune ainsi qu'en 2^{ème} différenciée.
- L'IETS pratique aussi l'approche orientante. Au cours de ce premier degré, pour correspondre à la spécificité de notre école, des heures de cours de technologie (électricité – mécanique – bois – informatique – métal) sont organisées afin d'aider ces élèves à construire leur projet scolaire et leur avenir.

➤ **Collaboration Ecole-Famille**

Tout au long de l'année scolaire, nous restons, autant que possible, en contact avec les parents de nos étudiants.

Par mail ou par courrier, nous le tenons au courant des dates importantes de l'année pédagogique : les journées pédagogiques, les dates des bulletins et les réunions de parents qui y sont associées, l'organisation des épreuves de fin d'année et de la seconde session de septembre ainsi que les instructions concernant les procédures légales en cas de recours.

Nous leur communiquons également, tous les renseignements nécessaires au sujet des activités et sorties pédagogiques organisées tout au long de l'année.

En début d'année scolaire, les parents d'élèves de première année (1^{ère} commune et 1^{ère} différenciée) sont accueillis par la direction afin de faire plus ample connaissance.

Nous essayons également d'intéresser les parents à la vie de l'école. Ils sont notamment les bienvenus lors de notre journée portes-ouvertes mais ils peuvent également prendre part au conseil de participation de l'école. Cet organe est primordial dans la vie de l'école car c'est l'endroit où se rencontrent le pouvoir organisateur, l'équipe éducative, les représentants de l'environnement économique et social et les parents d'élèves. Il permet de donner à notre école une réelle dimension démocratique où chacun peut faire entendre sa voix pour faire évoluer notre école et participer à la résolution de problèmes qu'elle rencontre. Les représentants des parents au nombre de 3 y sont élus pour une durée de 2 ans. Enfin, pour garantir la transparence des dépenses liées aux frais scolaires, nous justifions régulièrement aux parents les coûts engendrés par les études de leur(s) enfant(s). Ce point est évoqué plus en détail dans le tableau de notre 8^{ème} objectif : « Mise en œuvre de la gratuité des frais scolaires » (page 16).

Projet d'Ecole

Plan d'action : Formation à la citoyenneté

1 ^{er} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
Eduquer à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Election des délégués d'élèves • Participation à l'assemblée des jeunes. 	<p><u>Critère</u> : Comportement correct et respect des personnes et des lieux en conformité avec le ROI de l'établissement.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarification des sanctions comprise et acceptée. - Baisse espérée du nombre et de l'importance des sanctions appliquées dans l'école.
	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilisation des élèves et de l'équipe éducative. <ul style="list-style-type: none"> - Discipline positive - Médiation par les pairs (intégration des élèves dans les décisions et dans la tarification des sanctions disciplinaires). 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, conceptualisation et éducation au respect des règles <ul style="list-style-type: none"> - Tarification des sanctions claire et largement communiquée. - Rédaction et distribution d'un ROI condensé à l'essentiel et plus lisible. - Distribution d'une brochure de sensibilisation à l'absentéisme. - Sensibilisation des professeurs à l'équité dans l'application du ROI. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation à l'environnement d'une manière globale (on parle de l'environnement d'une manière large : écologie, groupe d'élève, école, société...), animation préventive... • Mise en place d'un projet centré sur le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un tri sélectif en classe ; - animations sensibilisatrices. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'esprit de groupe. • Respect des autres dans leur(s) différence(s) : éveil des consciences (aux cours de morale et de citoyenneté) afin d'éviter toute forme d'extrémisme • Sensibilisation des professeurs à l'invitation d'experts en la matière. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des élèves au processus d'évacuation en cas d'incendie. <ul style="list-style-type: none"> - Réunion et sensibilisation des éducateurs. - Réunion d'information avec les pompiers. 	

Projet d'Ecole

Plan d'action : Formation à l'insertion dans la société civile et/ou professionnelle.

2 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
Développer l'aspect relationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et prise en charge des nouveaux professeurs. <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de l'organigramme de l'école et du Vade-mecum. - Désignation de référents d'accueil et d'aide. - Accueil et présentation officielle et conviviale. 	<p><u>Critère</u> : Bien-être des élèves dans l'école Intégration des nouveaux collègues</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'absentéisme - Taux de réussite - Diminution de l'absentéisme des professeurs - Diminution du taux d'abandon de la profession.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et prise en charge des nouveaux élèves par les éducateurs et les titulaires de la section. • Inscription plus personnalisée. Prise de rendez-vous avec les parents et distribution d'un questionnaire afin de cerner les motivations à l'inscription et le projet scolaire de l'élève. • Soirée d'information pour les élèves du 1^{er} degré. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une cellule de médiation : Directeur-Adjoint + Assistante sociale + CPMS + Educateur + Référents « Assuétudes ». • Création d'une cellule « Harcèlement ». • Facilitation de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques par les aménagements raisonnables, par l'intégration. Ces apprentissages différenciés pourront, autant que possible, être appliqués de manière plus générale (à toute la classe). 	<p><u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiner la communication au sein de l'établissement.
<ul style="list-style-type: none"> • Affichage des informations destinées aux élèves. <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 3 écrans dans le hall d'entrée (info, horaires). • Circulation rapide des informations via la plateforme TEAMS. 		

Projet d'Ecole

Plan d'action : Formation à l'insertion dans la société civile et/ou professionnelle

3 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
S'ouvrir au monde professionnel	Organisation de stages (obligatoires pour la réussite de l'année ou l'obtention du diplôme): <ul style="list-style-type: none"> • dès le 2^{ème} degré pour les sections en CPU ; • au 3^{ème} degré pour les autres sections de l'enseignement qualifiant et professionnel 	<u>Critère</u> : Investissement des élèves dans les activités proposées. <u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation et/ou de réussite - Taux d'absentéisme - Obtention d'un emploi <u>Critère</u> : Adaptation des horaires ayant pour but des organisations et participations aux différentes actions <u>Indicateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Affectation d'heures de cours à des activités de maturation des choix professionnels et d'études <u>Critère</u> : Généralisation de toute activité en lien avec le monde professionnel <u>Indicateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Réussite des évaluations favorisée par les activités décrites dans les actions ci-contre - Taux d'intégration et de réussite aux stages.
	Participation aux mini-usines	
	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de salons professionnels, d'entreprises et/ou de chantiers. - Volonté : <ul style="list-style-type: none"> • d'établir et de développer des collaborations avec les entreprises ; • d'inviter les entreprises avec l'objectif de recrutement de nos élèves. - Invitation des anciens élèves intégrés au monde professionnel à titre d'exemples motivants. - Jurys composés de représentants du monde professionnel. 	
	Participation à des concours sectoriels	
	Développement de l'esprit de groupe par la participation à divers projets (JPO, Ville 2)	
	Formation continue des enseignants	
	Au D1, généraliser l'Approche Orientante comme facteur d'ouverture au monde professionnel	
	Etude de la possibilité d'organiser une journée « découverte des métiers » interne à l'école dans le cadre des Bassins scolaires.	

Projet d'Ecole

Plan d'action : Formation à l'insertion dans la société civile et/ou professionnelle

4 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
Favoriser l'interdisciplinarité et la collaboration	Utilisation de la plateforme Teams et des mails personnels de l'équipe éducative afin de favoriser la diffusion rapide des informations, des horaires.	<p><u>Critère</u> : Adaptation des horaires pour permettre le contact entre les membres de l'équipe éducative.</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modifications d'horaires annuelles <p><u>Critère</u> : Elaboration de travaux impliquant plusieurs disciplines</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation aux heures collaboratives. - Taux d'implication des professeurs de CG dans l'OBG et les EAC
	Utilisation de Teams pour diffuser les informations aux élèves, pour les cours, les remédiations...	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques collaboratives inter et transdisciplinaires. - Mise en place de cellules collaboratives. - Projet « Prend ma place dans ma classe » : collaboration (lors d'une même heure de cours) entre professeurs des cours généraux et des cours techniques pour contextualiser la matière. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des élèves à l'utilisation de Teams et de l'outil informatique en général - Participation au projet « Rentrée numérique ». 	
	Projet génération entrepreneurante	

Projet d'Ecole

Plan d'action : Soutien à l'émancipation sociale

5 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
S'ouvrir au monde	Collaborations avec le monde associatif : <ul style="list-style-type: none"> • animations ; • possibilité notamment de travailler en collaboration avec des écoles de devoirs. 	<u>Critère</u> : Investissement des élèves dans les activités proposées <u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'absentéisme - Présentation des résultats des activités sous diverses formes - Participation des parents aux réunions de parents et aux activités de l'école
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des manifestations culturelles et sportives. - Motivation des professeurs à organiser des sorties culturelles et sportives. - Organisation de voyages à thèmes. - Organisation d'un voyage qui concrétise un projet. 	
	Accueil d'élèves provenant de l'enseignement spécialisé : aménagements raisonnables et intégration.	
Développement des relations avec les parents d'élèves	<u>Critère</u> : Bien-être des élèves dans l'école et face au monde qui les entoure <u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des choix et actions favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques - Taux de participation aux activités extérieures <u>Critère</u> : Adaptation des horaires <u>Indicateur</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Toute adaptation de l'horaire hebdomadaire ou de la répartition des volumes horaires en vue de l'organisation de ces activités extérieures 	

Projet d'Ecole

Plan d'action : Développement harmonieux de la personne

6 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
Valoriser l'image de soi et de l'école, l'effort et la réussite	Favoriser l'égalité des chances	<p><u>Critère</u> : Investissement des élèves dans les activités proposées</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la progression des résultats - Evaluation du taux de réussite - Taux d'absentéisme - Réussite des évaluations - Réussite des évaluations après remédiation. - Retour des parents sur la communication régulière des résultats scolaires. <p><u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de remédiation pour la formation commune en CPU. - Evaluation <u>continue</u> de la maîtrise de certaines compétences de l'OBG (pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés) et pas seulement par le biais des EAC ou des UAA.
	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'activités de remédiation. - Projet d'une école de devoirs sur base du volontariat des professeurs et dans le cadre des pratiques collaboratives au deuxième degré. 	
	<p>Valorisation de la notion de travail. Valorisation des élèves méritants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation sur le site Facebook de l'école. • Prix attribués en fin d'études 	
	Valorisation du savoir-faire de l'école par des activités internes ou externes (Ville 2)	

Projet d'Ecole

Plan d'action : Développement harmonieux de la personne

7 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
Eduquer à la santé	Elaboration de projets sur différents thèmes. Projet « Proxial » (déjeuners malins).	<u>Critère</u> : Bien-être des élèves <u>Indicateurs</u> : - Taux d'absentéisme - Taux de réussite
	Valorisation du cours d'éducation physique et des activités sportives.	<u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</u>
	Sensibilisation des élèves : <ul style="list-style-type: none"> • à l'hygiène ; • aux maladies sexuellement transmissibles ; • aux assuétudes. Pratique de la prévention (animations) et de l'accompagnement dans le domaine des assuétudes (Projet assuétudes – en collaboration avec des professionnels de la santé). Participation à des visites de centres spécialisés.	- Collaboration école - CPMS - Création de cellules d'aide et de prévention.

Projet d'Ecole

Plan d'action : Gestion des frais scolaires

8 ^{ème} Objectif	Actions	Critères et indicateurs
<p>Mise en œuvre de la gratuite des frais scolaires</p>	<p>Depuis la rentrée 2019-2020, nous sommes tenus de communiquer régulièrement aux parents le décompte des frais scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les photocopies, les parents paient un montant globalisé. Ce montant varie selon les sections et les classes mais ne peut excéder 75€ par élève et par an. L'édition des photocopies est gérée par l'Amicale des professeurs. Pour ces frais, les élèves en difficultés financières qui en ont fait la demande et qui l'ont justifiée, peuvent être aidé par l'ASBL « L'effort ». • Des activités sportives, pédagogiques et culturelles peuvent entraîner d'autres frais. <ul style="list-style-type: none"> - L'ASBL « L'effort », grâce à ses cotisations et ses actions, peut intervenir pour partie dans le financement de ces activités. Certains élèves, en difficultés financières, peuvent recevoir une aide supplémentaire de cette ASBL. - D'autre part, le budget de l'encadrement différencié peut, lui aussi, depuis l'année scolaire 2020 - 2021, endosser une partie de ces frais. - Le souper des Rhétos permet aux élèves participants de diminuer le montant de leur participation à leur voyage de fin d'études. <p>En aucun cas les élèves ne manipuleront l'argent nécessaire au paiement de ces frais. L'école a mis en place un système de paiement par virement bancaire. En outre, tous les mois, les parents recevront un décompte justifié et mis à jour des frais engagés.</p>	<p><u>Critère</u> : gestion correcte des frais scolaires</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus aucune manipulation d'argent par les élèves. - Décompte des frais clairement justifié et régulièrement transmis aux parents. - Participation aux frais régulière des parents (équilibre des comptes) <p><u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration école – amicale des professeurs – ASBL « L'Effort ».